Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_113-DE

Feuillet 2026-009

Publiée le

Fouesnant les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026
N° 202602-1.1.3

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 19h45.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, Mme COLONIUS, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. ESNAULT	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE GOARDET	à	M. JAN
M. SIMON	à	Mme BACCON

Absente :

Mme LE BORGNE

BUDGET PRIMITIF 2026 : LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le budget primitif 2026 du lotissement communal de Maner Ker Elo,

Considérant que l'opération d'aménagement est terminée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

↳ Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif du lotissement communal Maner Ker Elo pour 2026,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260218-202602_113-DE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00
Cumul	0,00	0,00

Fouesnant, le 18 février 2026

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF